



*PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 DÉCEMBRE 2019*

Nombre de conseillers :

- en exercice : 18
- présents : 13
- votants : 15

Date de la convocation : 15 janvier 2019

Présents : Cécile BONI - Marie CASAMATTA - Jacques CHUVIN - Jean-Louis DORTHE - Vincent DUMATRAS - Stéphanie ELDIN - Jean-Pierre FUSTINONI - Monique GARIN - Lara GLEIZES - Simone HEBRARD - Christophe MATHON - Roland RIEU - Vincent SIMON

Présent(s) avec droit de vote : Vincent SIMON (procuration de Sébastien POUCHAIN)
Stéphanie ELDIN (procuration de Alain RETY)

Excusé(s) : -

Absent(es) : Jessica CHASTAGNIER - Chantal COORNAERT - Viviane PEYRARD

Madame Monique GARIN est élue secrétaire de séance

Le Maire procède à l'appel, énonce les procurations, constate que le quorum est atteint.
Aucune remarque n'ayant été faite sur le Procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 - FINANCES COMMUNALES : Investissement avant le vote du Budget 2019 (Rapporteur : Roland RIEU)

1. Retrait de la délibération n° 2018_12_048D

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L.240-1 et suivants,
Vu la délibération n° 2018_12_048D du 10 décembre 2018 autorisant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,
Vu les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de la légalité en date du 26 décembre 2018,

Le Maire propose au Conseil Municipal de retirer la délibération n° 2018_12_048D.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Christophe Mathon),

Décide de retirer la délibération n° 2018_12_048D du 10 décembre 2018 autorisant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

2. Investissement avant le vote du budget 2019

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités concernant les dépenses d'investissements :

"...jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits..."

Montant budgétiser – dépenses d'investissement 2018 : 2 090 113 euros
(Hors chapitre 16 : remboursement d'emprunts).

Répartis comme suit :

Chapitres/ Articles	Désignation	Total Budget 2018	Ouverture des crédits pour 2019
20	Immobilisations incorporelles	131 050,00 €	32 762,50 €
202	Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	1 750,00 €	437,50 €
2031	Frais d'études	129 300,00 €	32 325,00 €
21	Immobilisations corporelles	336 391,98 €	84 098,00 €
2111	Terrains nus	13 388,60 €	3 347,15 €
2116	Cimetières	800,00 €	200,00 €
21311	Hôtel de ville	26 000,00 €	6 500,00 €
21312	Bâtiments scolaires	29 200,00 €	7 300,00 €
21318	Autres bâtiments publics	21 000,00 €	5 250,00 €
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	13 871,60 €	3 467,90 €
2151	Réseaux de voirie	118 821,76 €	29 705,44 €
2152	Installations de voirie	17 300,00 €	4 325,00 €
21534	Réseaux d'électrification	83 046,21 €	20 761,55 €
21538	Autres réseaux	5 000,00 €	1 250,00 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	814,80 €	203,70 €
2168	Autres collections et œuvres d'art	2 388,00 €	597,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 200,00 €	300,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	3 561,01 €	890,25 €
23	Immobilisations en cours	1 622 672,54 €	405 668,14 €
2312	Agencements et aménagements de terrains	261 825,24 €	65 456,31 €
2313	Constructions	1 249 827,96 €	312 456,99 €
2315	Installation, matériel et outillage techniques	111 019,34 €	27 754,84 €
		2 090 114,52 €	522 528,63 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 522 528 euros (2 090 114 € x 25%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Christophe Mathon),
Décide d'accepter les propositions du Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2 - BÂTIMENT COMMUNAL ET PÔLE MÉDICAL : Demande de subvention pour la création d'un accès (Rapporteur : Roland RIEU et Vincent DUMATRAS)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2018_10_035D du 06 octobre 2018 approuvant l'étude de voirie du projet de création du nouvel accès au bâtiment communal et pôle médical.

Considérant que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de création d'un accès a été fixée à **69 220 euros HT**, soit **83 064 euros TTC**, avec un planning d'exécution qui devrait s'étaler sur la période de **mai à juin 2019** se décomposant ainsi :

- Études : 5 000 euros
- Contrôles Techniques : 3 000 euros
- Travaux d'aménagement : 61 220 euros

Considérant que pour le financement de cet investissement, la Commune souhaite bénéficier de toutes les subventions possibles et d'une aide du Conseil Départemental de l'Ardèche dans son dispositif « PASS TERRITOIRES »,

Considérant que le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Conseil Départemental - PASS TERRITOIRES	34 000 euros	49,12 %
Commune	35 220 euros	50,88 %
TOTAL	69 220 euros	100,00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Christophe Mathon),

Approuve la sollicitation d'une subvention au Conseil Départemental de l'Ardèche pour la création du nouvel accès au bâtiment communal et pôle médical dans le dispositif PASS TERRITOIRES,

Approuve le plan de financement susmentionné,

Autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tout document relatif à ce dossier.

3 - ÉCOLE PRIVÉE SAINTE CLAIRE (Rapporteur : Roland RIEU)

Le Maire fait lecture de la convention à intervenir entre la Commune, le Président de l'OGEC et la Directrice de l'École Sainte Claire relative aux conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'École Sainte Claire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer cette convention pour le compte de la Commune,
S'engage à prévoir au budget les crédits nécessaires au règlement du forfait communal.

4 - DIVERS

Le Maire donne la parole à Madame Monique GARIN concernant le projet d'animation de la vie locale.

En 2017, la Communauté de Communes DRAGA a répondu à un appel à projet du Département de l'Ardèche « soutien à l'intercommunalité : pour une action sociale de proximité ». Les élus de la Communauté de Communes DRAGA ont décidé de participer à cette démarche et ont acté la mise en place d'un projet, suite au travail réalisé par les élus de la Commission Enfance Jeunesse Intercommunale.

Une première rencontre entre tous les acteurs sociaux du territoire a eu lieu le 22 juin 2018 sous la forme d'un forum ouvert, permettant la mise en commun d'idées, de réflexions et de pistes d'actions.

Depuis cette journée, que s'est-il passé ?

Nous disposons d'une « matière très importante » qui nous permet de commencer à travailler sur certains axes et de mettre en œuvre des actions à réaliser ensemble : ABS (Analyse des Besoins Sociaux).

Nous avons fait le choix de faire appel à un cabinet pour nous accompagner dans cette démarche qui va nous mener jusqu'en décembre 2019.

Pour rappel, l'ABS nous permettra de :

- Disposer d'une vision clarifiée des besoins sociaux,
- Disposer d'un outil d'aide de pilotage et à la décision,
- Animer une action générale et partenariale de prévention et de développement social local.

Dans ce cadre, il a été constitué un « collectif projet » d'une quinzaine de personnes. Celui-ci a pour mission d'être le garant de l'avancée de la démarche et du suivi de sa feuille de route.

Un premier comité de pilotage se déroulera le 1^{er} février 2019. Il validera la démarche proposée par le « collectif projet ».

En 2019, que va-t-il se passer ?

Nous allons créer des groupes thématiques issus de la journée du forum du 22 juin dernier et du 1^{er} portrait de territoire que nous allons engager (ex : jeunesse, personnes âgées, mobilité, logement, insertion, accès aux droits).

Nous allons vous solliciter pour faire partie de l'un de ces groupes. En effet, il nous paraît extrêmement important de faire appel à votre expertise et votre connaissance du territoire et des publics pour mener à bien l'ABS.

Après présentation et validation par le comité de pilotage du 1^{er} février 2019, nous vous transmettrons un document de cadrage de l'ABS qui vous permettra de prendre connaissance des différentes étapes de la démarche et de sa planification.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 19h25.

Le Maire, Roland RIEU

Le 26 janvier 2019

